

FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (GSU2)

Avant toute inscription, merci de prendre connaissance des objectifs et de vérifier le public concerné, les prérequis et l'adéquation avec vos besoins

	Améliorer la price en charge des urgences vitales, notentialles et des situations				
OBJECTIFS	Améliorer la prise en charge des urgences vitales, potentielles et des situations				
OBJECTIFS OPERATIONNELS	 sanitaires exceptionnelles au sein d'un établissement de santé Identifier une situation d'urgence à caractère médical et assurer sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée. (Urgences vitales) Identifier une situation d'urgence à caractère médical et assurer sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée. (Urgences potentielles) Participer à la réponse à une urgence collective ou à une Situation Sanitaire Exceptionnelle. 				
	Modalités d'évaluation des objectifs opérationnels : Évaluation sommative : Présence à la totalité des séquences Réalisation de chaque geste technique Comportement adapté lors d'au moins 1 mise en situation d'urgence vitale				
	Arrêté du 24 avril 2012				
OBLIGATIONS	Décret du 24 avril 2012				
REGLEMENTAIRES	Arrêté du 30 décembre 2014				
	Validation tous les 4 ans				
PUBLIC CONCERNE	Tout professionnel possédant les prérequis cités ci-dessous				
PRE-REQUIS	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 destinée aux professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers				
PROGRAMME DE LA FORMATION	 Protection, alerte et respect des règles élémentaires d'hygiène Arrêt d'une hémorragie Désobstruction des voies aériennes Conduite à tenir face à une inconscience Conduite à tenir face à un arrêt cardiaque et utilisation de la défibrillation automatisée externe Conduite à tenir en cas d'accouchement inopiné Présentation du matériel d'urgence Conduite à tenir face à un malaise Conduite à tenir face à un traumatisme 				

	 Sensibilisation aux différents plans de secours et risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques 				
DUREE	3 jours				
INTERVENANTS	Enseignants et formateurs au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Allier Cursus de formation décrit dans l'arrêté du 30 décembre 2014				
NOMBRE DE PARTICIPANTS	10 personnes par groupe				
DATES	Dates public CHMY: Groupe 1: 21, 22 et 23 Janvier 2026 Groupe 2: 02, 03 et 04 Février 2026 Groupe 3: 09, 10 et 11 Mars 2026 Groupe 4: 01, 02 et 03 Avril 2026 Groupe 5: 05, 06 et 07 Mai 2026 Groupe 6: 20, 21 et 22 Mai 2026 Groupe 7: 29, 30 Juin et 01 Juillet 2026 Groupe 8: 09, 10 et 11 Septembre 2026 Groupe 9: 30 Septembre, 01 et 02 Octobre 2026 Groupe 10: 21, 22 et 23 Octobre 2026 Groupe 11: 23, 24 et 25 Novembre 2026 Groupe 12: 16, 17 et 18 Décembre 2026 Dates public extérieur: contacter le CESU				
METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	Pédagogie active :				
EVALUATION	Modalités d'évaluation en début /fin de formation : - Tableau de l'apprenant Modalités d'évaluation en fin de formation : - Questionnaire à chaud				
COUT DE FORMATION	Etablissement extérieur : contacter le CESU				
ATTESTATION	Une attestation de participation est remise à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.				

<u> Adaptation</u> : le parti	cipant est e	n situation de	handicap et sollicite	une adaptation	pédagogique et
organisationnelle :	u oui	non non			

Si oui, le CHMY prendra contact avec vous pour les adaptations à prévoir.